Agri-stabilité Agri-investissement

Renseignements supplémentaires sur les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et demande de redressement

Si vous exploitez une entreprise agricole au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Yukon, utilisez ce formulaire pour demander un redressement ou soumettre des renseignements supplémentaires à l'Administration fédérale des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. Si vous exploitez une entreprise agricole en Colombie-Britannique, utilisez ce formulaire pour demander un redressement ou soumettre des renseignements supplémentaires à l 'Administration du programme Agri-stabilité de la Colombie-Britannique et à l'Administration fédérale du programme Agri-investissement.

N'utilisez pas ce formulaire pour demander un redressement à votre déclaration de revenus.

Indiquez le type de renseignements que vous envoyez en cochant les cases appropriées :

Si ce redressement modifie votre revenu net, l'Administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement peut demander que ce redressement soit d'abord accepté par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les demandes de redressement concernant votre déclaration de revenus devraient être envoyées séparément à votre bureau des services fiscaux de l'ARC.

Envoyez ce formulaire dûment rempli, ainsi que tout autre document s'y rattachant, par la poste ou par télécopieur à l'adresse appropriée :

Pour l'Administration fédérale Administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement **CP 3200** Winnipeg MB R3C 5R7

Télécopieur sans frais : 1-877-949-4885

Pour l'Administration de la Colombie-Britannique AgriStability Administration Ministry of Agriculture and Food 200 - 1500, rue Hardy Kelowna BC V1Y 8H2

Télécopieur sans frais: 1-877-605-8467

Renseignements additionnels soumis en même temps que vos formulaires des programmes					
Redressement des renseignements déclarés dans vos formulaires originaux des programmes					
Renseignements demandés par l'Administration des programmes					
Indiquez l'année ou les années de programme qui s'appliquent à votre demande de redressement :					
2018 2019 2020 2021 2022 2023					
Destinataire : Nombre de pages ou de pièces jointes, y compris cette page :					
1 Identification					
Nom Numéro d'identification du participant (NIP)					
Numéro de téléphone			Numéro de télécopieur		
2 Détails du redressement					
Indiquez les détails du redressement que vous demandez. Les redressements qui s'appliquent aux renseignements déclarés sur vos formulaires des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement doivent être effectués dans le délai indiqué sur votre avis initial de calcul des paiements de programme ou votre avis de dépôt d'Agri-investissement. Assurez-vous d'indiquer l'année ou les années auxquelles le redressement s'applique.					
Partie du formulaire	u formulaire Code de la ligne Description de l'éléme		ment à redresser	Montant précédent	Montant révisé
3 Autres détails ou explications (joignez une feuille supplémentaire si nécessaire)					
Demonstra Circum wiffing fairs that do no reduce and all light on a red light A Cosith's company of materials and cold and continued and conti					

Remarque: Si vous préférez faire état de vos redressements en utilisant une page de l'état A Société, coopérative et particulier de catégorie spéciale, plutôt que de remplir la partie 2 de ce formulaire, joignez la ou les page(s) à ce formulaire.

AAFC / AAC 1375-F Page 1 de 2 Agri-stabilité Agri-investissement

Renseignements supplémentaires sur les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et demande de redressement

Renseignements confidentiels et consentement du participant

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et l'Agence du revenu du Canada (ARC) sont déterminés à protéger vos renseignements personnels. Les renseignements inscrits dans ce formulaire sont recueillis selon la Loi sur la protection du revenu agricole et ils seront utilisés exclusivement pour :

- administrer votre participation aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement;
- établir votre admissibilité aux versements;
- vérifier les renseignements fournis;
- remettre des reçus aux fins de l'impôt;
- administrer les prestations provenant d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et programmes d'aide spéciale;
- procéder à la vérification, à l'analyse et à l'évaluation des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'aide spéciale par l'Administration (celles-ci sont menées par les administrations des programmes Agri-stabilité et Agriinvestissement, AAC, les gouvernements provinciaux et territoriaux ou des tiers embauchés à cette fin).

En remplissant ce formulaire, vous autorisez les administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrateurs d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et programmes d'aide spéciale, ainsi que les tiers qui possèdent des renseignements pertinents sur votre participation aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, et l'administration de ces programmes, à communiquer ces renseignements à AAC.

Tous les demandeurs, à l'exception des Indiens inscrits et des exploitations agricoles appartenant à une bande : en remplissant ce formulaire, vous autorisez l'ARC à communiquer les renseignements de ce formulaire à AAC. Vous autorisez aussi AAC, à communiquer, si nécessaire, les renseignements de ce formulaire, et tout autre renseignement fourni lors du traitement de votre demande à l'ARC, aux administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux.

Indiens inscrits et exploitations agricoles appartenant à une bande : AAC convient que les renseignements fournis par les Indiens inscrits et les exploitations agricoles appartenant à une bande pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ne seront pas divulgués à l'ARC par l'Administration, à moins que la divulgation sont requise par la loi. En remplissant et en soumettant ce formulaire, vous autorisez l'Administration à partager les renseignements de ce formulaire avec AAC, et autorisez AAC à partager ces renseignements sur ce formulaire et tout information supplémentaire qui est fournir lorsque votre demande est traitée, avec les ministres provinciaux d'agriculture et avec les administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux.

Si vous ne consentez pas à ce que les renseignements dans ce formulaire soient communiqués, vous pourriez ne pas être admissible à participer aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ou à recevoir des prestations ou des redressements à ces prestations, dans le cadre de ces programmes.

Vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels que détiennent les ministères fédéral et d'en demander la correction. Pour en savoir plus sur vos droits en ce qui concerne la Loi sur la protection des renseignements personnels communiquez avec la Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'ARC à ATIP-AIPRP@cra-arc.gc.ca ou avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de AAC à aafc.atip-aiprp.aac@canada.ca en mentionnent les fichiers : ARC PPU 005, ARC PPU 025 ou AAC PPU 183.

De plus, en soumettant ce formulaire de demande de prestation dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, vous :

- 1) attestez que les renseignements fournis sont complets et exacts;
- 2) déclarez que la structure de cette exploitation agricole n'a pas été changée ou créée dans le but de manipuler les prestations des programmes ou d'éviter les limites maximales prescrites sur les paiements de programme;
- comprenez et acceptez que tout paiement provisoire ou anticipé du programme Agri-stabilité sera déduit dans le calcul du paiement final du provenant de ce programme;
- 4) acceptez de rembourser les montants payés en trop par les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, lesquels ont été calculés selon les règles du programme, et comprenez que tout montant que vous devez à l'État pourra être déduit des montants que l'État doit vous envoyer;
- 5) comprenez que des intérêts seront imposés sur les paiements en trop;
- 6) comprenez et acceptez que les renseignements que vous fournissez pourront être jumelés à ceux d'autres participants dans le but de déterminer les prestations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, et acceptez que les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières pourront être divulgués à d'autres participants dont les renseignements ont été jumelés aux vôtres;
- comprenez et attestez que, lorsque vous avez fourni des renseignements au sujet d'autres particuliers ou entités, ceux-ci vous ont autorisé à fournir ces renseignements;
- 8) comprenez et acceptez que d'autres particuliers ou entités au sujet desquels vous avez fourni des renseignements pourront avoir accès à ces renseignements, sur demande, auprés de l'administration des programme Agri-stabilité et Agri-investissement;
- 9) acceptez que des tiers, l'ARC ou d'autres programmes gouvernementaux divulguent, sur demande, les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières aux administrations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement si celles-ci considèrent qu'ils sont nécessaires à la vérification des prestations de ces programmes ou des renseignements fournis dans ce formulaire;
- 10) comprenez qu'effectuer une fausse déclaration lorsque vous présentez une demande pour participer à des programmes de prestations est une infraction criminelle et que toutes les déclarations effectuées peuvent faire l'objet d'une vérification.

AAFC / AAC 1375-F Page 2 de 2